

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

CALENDRIER PREVISIONNEL

DES EXAMENS PROFESSIONNELS

2020 - 2021

En raison de l'épidémie de Covid-19 et conformément aux directives gouvernementales, les centres de gestion ont été contraints de reporter, d'annuler ou de modifier des opérations prévues sur l'année 2020. Les modifications portant sur les opérations 2020 apparaissent en rouge.

Le calendrier des examens professionnels est mis à jour régulièrement ; il fait également état des opérations 2021.

INFORMATIONS AUX CANDIDATS

Les examens professionnels concernent les agents titulaires d'un grade nommé sur un emploi permanent dans la fonction publique territoriale et permettent une évolution de carrière dans le cadre d'emplois occupé (AG = par avancement de grade) ou immédiatement supérieur (PI = par promotion interne).

Un examen professionnel peut être ajouté ou supprimé, des dates modifiées à l'appréciation et à l'initiative des autorités organisatrices. Ces changements ne sont susceptibles d'aucune réclamation de la part des candidats déjà inscrits ou ayant l'intention de s'inscrire.

Les autorités organisatrices mettent en garde contre les annonces erronées d'examens professionnels diffusés par voie de presse. Il appartient à tout candidat de faire les démarches auprès d'elles pour obtenir la confirmation des dates effectives d'organisation.

L'organisation de certains concours et examens professionnels s'opère à l'échelle de l'interrégion du Grand Est composée des départements suivants : les Ardennes (08), l'Aube (10), la Côte d'Or (21), le Jura (39), la Marne (51), la Haute-Marne (52), la Meurthe et Moselle (54), la Meuse (55), la Nièvre (58), le Bas-Rhin (67), le Haut-Rhin (68), la Haute-Saône (70), la Saône et Loire (71), les Vosges (88), l'Yonne (89) et le Territoire de Belfort (90).

Pour toute information, contactez le centre de gestion organisateur. Consultez régulièrement le site internet du CDG organisateur pour être informé de toute mise à jour. Tous les dossiers devront impérativement être déposés ou envoyés par voie postale au centre de gestion chargé de l'organisation de l'examen professionnel.

LES MODALITES D'INSCRIPTION AUX EXAMENS PROFESSIONNELS

POUR LES EXAMENS PROFESSIONNELS ORGANISES PAR LES CENTRES DE GESTION POUR LE GRAND EST

Suivant le centre de gestion organisateur, vous pouvez :

- soit vous préinscrire en ligne sur le site Internet du centre de gestion organisateur, pendant la période de retrait du dossier d'inscription,
- soit retirer un dossier d'inscription sur place ou par voie postale auprès du centre de gestion organisateur

| CDG | Adresse | Téléphone | Site internet |
|--------|--|----------------|--|
| CDG 08 | 01 bd Louis Aragon 08000 CHARLEVILLE MEZIERE | 03 24 33 88 00 | www.cdg08f |
| CDG 10 | 328, rue Savipol A 10300 SAINTE SAVINE | 03 25 73 58 01 | www.cdg10.fr |
| CDG 21 | 16-18 rue Nodot - BP 166 21005 DIJON CEDEX | 03 80 76 99 76 | www.cdg21.fr |
| CDG 25 | 50 avenue Wilson – CS 98416 25208 MONTBELIARD CEDEX | 03 81 99 36 36 | www.cdg25.org |
| CDG 51 | 11 rue Carnot - BP 105 51007 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX | 03 26 69 44 00 | www.51.cdgplus.fr |
| CDG 52 | 9 rue Maladière - BP 159 52005 CHAUMONT CEDEX | 03 25 35 33 20 | www.cdg52.fr |
| CDG 54 | 2 allée Pelletier Doisy - BP 340 54602 VILLERS LES NANCY CEDEX | 03 83 67 48 10 | www.54.cdgplus.fr |
| CDG 55 | 92 rue des Capucins - BP 54 55202 COMMERCY CEDEX | 03 29 91 44 35 | www.55.cdgplus.fr |
| CDG 57 | 14 rue de l'Hôtel de Ville - BP 50229 57950 MONTIGNY LES METZ CEDEX | 03 87 65 27 06 | www.cdg57.fr |
| CDG 58 | 24 rue du Champ de Foire - BP 3 58028 NEVERS CEDEX | 03 86 71 66 10 | www.cdg58.fr |
| CDG 67 | 12 avenue Robert Schuman – CS 70071 67382 LINGOLSHEIM CEDEX | 03 88 10 34 64 | www.cdg67.fr |
| CDG 68 | 22, rue Wilson 68027 COLMAR CEDEX | 03 89 20 36 00 | www.cdg68.fr |
| CDG 70 | 27 avenue Aristide Briand 70000 VESOUL | 03 84 97 02 40 | www.70.cdgplus.fr |
| CDG 71 | 6 rue de Flacé 71018 MACON CEDEX | 03 85 21 19 19 | www.cdg71.fr |
| CDG 88 | 28 rue de la Clé d'Or 88025 EPINAL CEDEX | 03 29 35 63 10 | www.88.cdgplus.fr |
| CDG 89 | 9 rue Bugeaud - BP 86 89011 AUXERRE CEDEX | 03 86 51 43 43 | www.cdg89.fr |
| CDG 90 | 29 Boulevard Anatole France – CS 40322 90006 BELFORT CEDEX | 03 84 57 65 65 | www.cdg90.fr |



INFORMATIONS AUX CANDIDATS

Aucune demande de dossier d'inscription ne sera prise par téléphone, télécopie ou messagerie électronique.

Les dates et horaires de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription doivent impérativement être respectés sous peine de rejet de l'inscription par l'autorité organisatrice.

CONSEIL AUX CANDIDATS

Consultez les sites internet ou contactez le centre de gestion organisateur pour connaître les modalités d'inscription précises.

POUR LES EXAMENS PROFESSIONNELS ORGANISES PAR LE CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Pour obtenir un dossier d'inscription, vous pouvez :

- soit envoyer à l'une des délégations régionales ou au siège du CNFPT une demande écrite de dossier, accompagnée d'une enveloppe affranchie au tarif en vigueur pour un envoi de 160 grammes environ
- soit vous préinscrire en ligne pendant la période de retrait du dossier d'inscription sur le site internet du CNFPT

| CNFPT | Adresse | Téléphone | Site internet |
|---------------------------------------|--|----------------|--|
| Délégation Régionale de Franche-Comté | 3 bis rue André Bouloche - B.P. 2087 25051 BESANCON CEDEX | 03 81 41 98 49 | www.cnfpt.fr |
| Siège du CNFPT | 80, rue de Reuilly CS 41232, 75578 Paris | 01 55 27 44 00 | |

LES EXAMENS PROFESSIONNELS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Les examens professionnels de la Fonction Publique Territoriale sont en principe organisés par les centres de gestion départementaux. Certains examens peuvent également être organisés par les collectivités locales non affiliées à ces centres (grandes collectivités).

Les examens d'administrateur et d'ingénieur en chef de classe normale sont organisés par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

Les examens professionnels de la filière sapeur-pompier professionnels sont de la compétence de la direction de la sécurité civile, exceptés les grades non officiers qui relèvent de celles des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS).

Les conditions d'accès précisées dans ce document sont les conditions d'inscription au tableau d'avancement de grade (AG) ou sur la liste d'aptitude de promotion interne (PI).

Sauf disposition contraire dans la réglementation de l'examen, les candidats peuvent subir les épreuves d'un examen professionnel au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement ou sur la liste d'aptitude au grade d'accueil ou au cadre d'emplois d'accueil fixées par les statuts particuliers.

| FILIERES | ADMINISTRATIVE | TECHNIQUE | MEDICO-SOCIALE | | SECURITE | ANIMATION | SPORTIVE | CULTURELLE | |
|----------|---|---|---|--|--|--|---|--|---|
| | | | Sociale | Médicale et paramédicale | | | | Patrimoine et Bibliothèque | Artistique |
| A | Administrateur (examen CNFPT) Attaché principal (p.4) | Ingénieur en chef de classe normale (examen CNFPT) Ingénieur (PI) (p.4) | | Cadre supérieur de santé paramédical (p.5) Biologiste, vétérinaire et pharmacien de classe exceptionnelle (p.5) | Directeur de police municipale (PI) (p.6) | | Conseiller principal des activités physiques et sportives (AG) (p.6) | Bibliothécaire principal (AG) (p.7) Attaché principal de conservation du patrimoine (AG) (p.7) | Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 2 ^{ème} catégorie (PI) Professeur d'enseignement artistique (PI) (p.8) |
| B | Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe (AG) Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe (PI) (p.4) | Technicien principal de 1 ^{ère} classe (AG) (p.4) Technicien principal de 2 ^{ème} classe (AG) (p.4) Technicien principal de 2 ^{ème} classe (PI) (p.4) | Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle (AG) (p.5) Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle (AG) (p.5) Moniteur éducateur et intervenant familial principal (p.5) | | Chef de service de police municipale principal de 1 ^{ère} classe (AG) Chef de service de police municipale principal de 2 ^{ème} classe (AG) Chef de service de police municipale (PI) (p.6) | Animateur principal de 1 ^{ère} classe (AG) Animateur principal de 2 ^{ème} classe (AG) Animateur principal de 2 ^{ème} classe (PI) (p.6) | Educateur des APS principal de 1 ^{ère} classe (AG) Educateur des APS principal de 2 ^{ème} classe (AG) (p.6) Educateur des APS principal de 2 ^{ème} classe (PI) Educateur des APS (PI) (p.7) | Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1 ^{ère} classe (AG) Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2 ^{ème} classe (AG) (p.7) Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2 ^{ème} classe (PI) (p.7) | Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe (AG) Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe (AG) (p.8) |
| C | Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe (AG) (p.4) | Agent de maîtrise (PI) (p.5) Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe (AG) (p.5) | Agent social principal 2 ^{ème} classe (AG) (p.5) | | | Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe (AG) (p.6) | | Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe (AG) (p.7) | |

FILIERE ADMINISTRATIVE

| Conditions d'inscription à l'examen professionnel | Période de retrait des dossiers | Date limite de dépôt des dossiers | Date des épreuves | Centre de gestion organisateur (Voir page 3) | Programmation prévisionnelle |
|---|---|-----------------------------------|-------------------|--|------------------------------|
| ATTACHE PRINCIPAL (catégorie A) – avancement de grade | | | | | |
| Ouvert aux attachés justifiant au 1 ^{er} janvier de l'année au titre de laquelle est dressé le tableau d'avancement d'une durée de trois ans de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau et ayant atteint le 5 ^e échelon du grade d'attaché. | Du 03/11/20 Au 09/12/20 | 17/12/20 | 08/04/2021 | Centre de gestion de la Moselle (CDG 57) www.cdg57.fr | 2023 |
| REDACTEUR PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE (catégorie B) – avancement de grade | | | | | |
| Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins 1 an dans le 5 ^{ème} échelon du grade rédacteur principal de 2 ^{ème} classe et d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau | Du 10/03/20 Au 15/04/20 Au 27/05/20 | 23/04/20 04/06/20 | 24/09/20 | Centres de gestion de l'Yonne (CDG89) www.cdg89.fr et Meurthe et Moselle (CDG 54) www.54.cdgplus.fr | 2022 |
| REDACTEUR PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE (catégorie B) – avancement de grade | | | | | |
| Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 4 ^{ème} échelon du grade de rédacteur et justifiant d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau. | Du 10/03/20 Au 15/04/20 Au 27/05/20 | 23/04/20 04/06/20 | 24/09/20 | Centres de gestion de l'Yonne (CDG89) www.cdg89.fr et Moselle (CDG 57) www.cdg57.fr | 2022 |
| REDACTEUR PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE (catégorie B) – promotion interne | | | | | |
| Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, titulaires du grade d'adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe ou du grade d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe et comptant au moins 12 ans de services publics effectifs, dont 5 années dans ce cadre d'emplois en position d'activité ou de détachement, ou au moins 10 de services publics effectifs, lorsqu'ils exercent les fonctions de secrétaire de mairie d'une commune de moins de 2 000 habitants depuis au moins 4 ans. | Du 10/03/20 Au 15/04/20 Au 27/05/20 | 23/04/20 04/06/20 | 24/09/20 | Centres de gestion de l'Yonne (CDG89) www.cdg89.fr et Moselle (CDG 57) www.cdg57.fr | 2022 |
| ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE (catégorie C) – avancement de grade | | | | | |
| Ouvert aux adjoints administratifs ayant atteint le 4 ^{ème} échelon et comptant au moins 3 ans de services effectifs ans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C. | Du 27/10/20 Au 02/12/20 | 10/12/20 | 18/03/2021 | Centre de gestion du Doubs (CDG25) www.cdg25.org | 2023 |

FILIERE TECHNIQUE

| Conditions d'inscription à l'examen professionnel | Période de retrait des dossiers | Date limite de dépôt des dossiers | Date des épreuves | Centre de gestion organisateur (Voir page 3) | Programmation prévisionnelle |
|---|---------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|--|------------------------------|
| INGENIEUR (catégorie A) – promotion interne | | | | | |
| - 1 ^{er} examen : Ouvert aux techniciens territoriaux justifiant de huit ans de services effectifs dans un cadre d'emplois technique de catégorie B. - 2 ^{ème} examen : fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux qui, seuls de leur grade, dirigent depuis au moins deux ans la totalité des services techniques des communes ou des établissements publics de coopération intercommunal de moins de 20 000 habitants dans lesquelles il n'existe pas de membre du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux. | Du 07/01/20 Au 12/02/20 | 20/02/20 | 18/06/20 13/10/2020 | Centre de gestion du Bas-Rhin (CDG67) www.cdg67.fr | 2022 |
| TECHNICIEN PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE (catégorie B) – avancement de grade | | | | | |
| Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins 1 an dans le 5 ^{ème} échelon du grade technicien principal de 2 ^{ème} classe et d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau. | Du 27/10/20 Au 02/12/20 | 10/12/20 | 15/04/2021 | Centres de gestion du Bas-Rhin (CDG67) www.cdg67.fr et Moselle (CDG 57) www.cdg57.fr | 2023 |
| TECHNICIEN PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE (catégorie B) – avancement de grade | | | | | |
| Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 4 ^{ème} échelon du grade de technicien et justifiant d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau. | Du 27/10/20 Au 02/12/20 | 10/12/20 | 15/04/2021 | Centres de gestion du Bas-Rhin (CDG67) www.cdg67.fr et Moselle (CDG 54) www.54.cdgplus.fr | 2023 |
| TECHNICIEN PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE (catégorie B) – promotion interne | | | | | |
| Ouvert : - aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux comptant au moins huit ans de services effectifs, en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, dont cinq années au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois technique ; - aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux titulaires du grade d'adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe ou d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe, et aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement titulaires du grade d'adjoint technique principal de 1 ^{re} classe ou d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe, comptant au moins dix ans de services effectifs, en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, dont cinq années au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois technique. | Du 27/10/20 Au 02/12/20 | 10/12/20 | 15/04/2021 | Centres de gestion du Bas-Rhin (CDG67) www.cdg67.fr et Meurthe et Moselle (CDG 54) www.54.cdgplus.fr | 2023 |

FILIERE TECHNIQUE

| Conditions d'inscription à l'examen professionnel | Période de retrait des dossiers | Date limite de dépôt des dossiers | Date des épreuves | Centre de gestion organisateur (Voir page 3) | Programmation prévisionnelle |
|---|---------------------------------|-----------------------------------|--|---|------------------------------|
| AGENT DE MAITRISE (catégorie C) – promotion interne | | | | | |
| Ouvert aux adjoints techniques territoriaux ou adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement comptant au moins 7 ans de services effectifs dans un ou plusieurs cadres d'emplois techniques ou les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles comptant au moins 7 ans de services effectifs dans leur cadre d'emplois. | Du 08/09/20 Au 14/10/20 | 22/10/20 | 21/01/2021 | Centre de gestion du Territoire de Belfort (CDG90) www.cdg90.fr | 2023 |
| ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE (catégorie C) – avancement de grade | | | | | |
| Ouvert aux adjoints techniques ayant atteint le 4 ^{ème} échelon et comptant au moins 3 ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C. | Du 27/08/19 Au 02/10/19 | 10/10/19 | 16/01/2020 Epreuves d'admission 2nd semestre 2020 | CDG 25 www.cdg25.org : Spécialités Conduite de véhicules – Environnement Hygiène – Communication spectacle CDG 90 www.cdg90.fr Spécialités Espaces verts et naturels – Mécanique, électromécanique CDG susceptibles d'organiser les autres spécialités : voir ci-dessous | 2022 |
| Bâtiment, Travaux Publics et Voirie Réseaux Divers : CDG 03 – CDG 68 - CDG 73 – CIG PC – Logistique et Sécurité : CDG 68 CDG 73 – Restauration : CDG 38 – CDG 68 - CDG 73 – CIG PC – Artisanat d'Art : CDG 03 – CDG68 | | | | | |

FILIERE MEDICO-SOCIALE (SOUS FILIERE SOCIALE)

| Conditions d'inscription à l'examen professionnel | Période de retrait des dossiers | Date limite de dépôt des dossiers | Date des épreuves | Centre de gestion organisateur (Voir page 3) | Programmation prévisionnelle |
|--|---|-----------------------------------|-------------------|---|------------------------------|
| ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE (catégorie A) – avancement de grade | | | | | |
| Justifier, au plus tard le 31 décembre de l'année du tableau d'avancement, d'au moins 3 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie A ou de même niveau et compter au moins 1 an d'ancienneté dans le 3 ^{ème} échelon du grade d'assistant socio-éducatif de seconde classe ou être titulaire du grade d'assistant socio-éducatif de première classe. | Du 05/01/21 Au 03/02/21 | 11/02/21 | 01/06/2021 | A définir | 2023 |
| EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS DE CLASSE EXCEPTIONNELLE (catégorie A) – avancement de grade | | | | | |
| Justifier, au plus tard le 31 décembre de l'année du tableau d'avancement, d'au moins 3 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie A ou de même niveau et compter au moins 1 an d'ancienneté dans le 3 ^{ème} échelon du grade d'éducateur de jeunes enfants de 2 ^{ème} classe ou être titulaire du grade d'éducateur de jeunes enfants de 1 ^{ère} classe | Du 05/01/21 Au 03/02/21 | 11/02/21 | 01/06/2021 | Centres de gestion de la Moselle (CDG 57) www.cdg57.fr et du Haut-Rhin (CDG68) www.cdg68.fr | 2023 |
| MONITEUR EDUCATEUR ET INTERVENANT FAMILIAL PRINCIPAL (catégorie B) – avancement de grade | | | | | |
| Ouvert aux fonctionnaires ayant atteint le 4 ^{ème} échelon du grade de moniteur éducateur et intervenant familial et justifiant d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau. | Pas organisé en 2021 | | | Centre de gestion du Doubs (CDG25) www.cdg25.org | 2024 |
| AGENT SOCIAL PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE (catégorie C) – avancement de grade | | | | | |
| Ouvert aux agents sociaux ayant atteint le 4 ^{ème} échelon et comptant au moins 3 ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C | Du 12/05/20 Au 17/06/20 Au 15/07/20 | 25/06/20 23/07/20 | 15/10/20 | A définir | 2022 |

FILIERE MEDICO-SOCIALE (SOUS FILIERE MEDICALE ET PARAMEDICALE)

| Conditions d'inscription à l'examen professionnel | Période de retrait des dossiers | Date limite de dépôt des dossiers | Date des épreuves | Centre de gestion organisateur (Voir page 3) | Programmation prévisionnelle |
|--|---------------------------------|-----------------------------------|---|---|------------------------------|
| BIOLOGISTE, VETERINAIRE ET PHARMACIEN DE CLASSE EXCEPTIONNELLE (catégorie A) – avancement de grade | | | | | |
| Ouvert : - aux biologistes, vétérinaires et pharmaciens de classe normale ayant atteint le 6 ^{ème} échelon de leur grade ; - aux biologistes, vétérinaires et pharmaciens hors classe qui justifient de quatre ans de services effectifs dans le cadre d'emplois. | Du 11/05/21 Au 16/06/21 | 24/06/21 | A compter du 02/11/2021 | Centre de gestion des Ardennes (CDG 08) www.cdga8.fr | 2025 |
| CADRE SUPERIEUR DE SANTE PARAMEDICAL (catégorie A) – avancement de grade | | | | | |
| Ouvert aux cadres de santé de 1 ^{ère} classe comptant au moins trois ans de services dans un corps ou cadre d'emplois de cadre de santé. | Du 07/01/20 Au 05/02/20 | 13/02/20 | A compter du 06/04/20 Reporté au 2nd semestre 2020 | Centre de gestion de Côte d'Or (CDG 21) www.cdg21.fr | 2022 |

FILIERE SECURITE

| Conditions d'inscription à l'examen professionnel | Période de retrait des dossiers | Date limite de dépôt des dossiers | Date des épreuves | Centre de gestion organisateur (Voir page 3) | Programmation prévisionnelle |
|---|---------------------------------|-----------------------------------|--------------------------|--|------------------------------|
| DIRECTEUR DE POLICE MUNICIPALE (catégorie A) – promotion interne | | | | | |
| Ouvert aux fonctionnaires territoriaux justifiant de plus de dix années de services effectifs accomplis dans un cadre d'emplois de police municipale, dont cinq années au moins en qualité de chefs de service de police municipale. | | Pas organisé en 2021 | | A définir | 2022 |
| CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE (catégorie B) – avancement de grade | | | | | |
| Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins 1 an dans le 5 ^{ème} échelon du grade de chef de service de police municipale principal de 2 ^{ème} classe et d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau. | | Pas organisé en 2021 | | Centre de gestion de la Seine et Marne www.cdq77.fr | 2022 |
| CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE (catégorie B) – avancement de grade | | | | | |
| Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 4 ^{ème} échelon du grade de chef de service de police municipale et justifiant d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau. | | Pas organisé en 2021 | | Centre de gestion de la Seine et Marne www.cdq77.fr | 2022 |
| CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE (catégorie B) – promotion interne | | | | | |
| Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale et du cadre d'emplois des gardes champêtres comptant au moins 8 ans de services effectifs dans leur cadre d'emplois en position d'activité ou de détachement. | Du 22/10/19 Au 27/11/19 | 05/12/19 | 11/06/2020 15/10/2020 | Centre de gestion de la Seine et Marne www.cdq77.fr | 2023 |

FILIERE ANIMATION

| Conditions d'inscription à l'examen professionnel | Période de retrait des dossiers | Date limite de dépôt des dossiers | Date des épreuves | Centre de gestion organisateur (Voir page 3) | Programmation prévisionnelle |
|--|---------------------------------|-----------------------------------|---|--|------------------------------|
| ANIMATEUR PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE (catégorie B) – avancement de grade | | | | | |
| Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins 1 an dans le 5 ^{ème} échelon du grade d'animateur principal de 2 ^{ème} classe et d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau | Du 14/04/20 Au 20/05/20 | 28/05/20 | 17/09/20 ANNULE | Centre de gestion de la Côte-d'Or (CDG 21) www.cdq21.fr | 2022 |
| ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE (catégorie B) – avancement de grade | | | | | |
| Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 4 ^{ème} échelon du grade d'animateur et justifiant d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau. | Du 14/04/20 Au 20/05/20 | 28/05/20 | 17/09/20 ANNULE | Centre de gestion de la Côte-d'Or (CDG 21) www.cdq21.fr | 2022 |
| ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE (catégorie B) – promotion interne | | | | | |
| Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation titulaires des grades d'adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe et d'adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe, comptant au moins 12 ans de services effectifs en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, dont 5 années au moins dans le cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation. | Du 14/04/20 Au 20/05/20 | 28/05/20 | 17/09/20 ANNULE | Centre de gestion de la Côte-d'Or (CDG 21) www.cdq21.fr | 2022 |
| ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE (catégorie B) – avancement de grade | | | | | |
| Ouvert aux adjoints d'animation ayant atteint le 4 ^{ème} échelon et comptant au moins 3 ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C | Du 29/10/19 Au 04/12/19 | 12/12/19 | 12/03/20 Oral 2 nd semestre 2020 | Centre de gestion de l'Aube (CDG 10) www.cdq10.fr | 2022 |

FILIERE SPORTIVE

| Conditions d'inscription à l'examen professionnel | Période de retrait des dossiers | Date limite de dépôt des dossiers | Date des épreuves | Centre de gestion organisateur (Voir page 3) | Programmation prévisionnelle |
|---|---------------------------------|-----------------------------------|------------------------|--|------------------------------|
| CONSEILLER PRINCIPAL DES APS (catégorie A) – avancement de grade | | | | | |
| Ouvert aux conseillers qui justifient d'une durée de 3 ans de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau et ont atteint le 5 ^e échelon du grade de conseiller. | Du 07/01/20 Au 05/02/20 | 13/02/20 | 09/04/20 17/09/2020 | Centres de gestion du Calvados (CDG 14) www.cdq14.fr et du Tarn (CDG 81) www.cdq81.fr | 2024 |
| EDUCATEUR DES APS PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE (catégorie B) – avancement de grade | | | | | |
| Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins 1 an dans le 5 ^{ème} échelon du grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2 ^{ème} classe et d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau | Du 08/02/20 Au 14/10/20 | 22/10/20 | 14/01/2021 | Centre de gestion du Haut-Rhin (CDG 68) www.cdq68.fr | 2023 |
| EDUCATEUR DES APS PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE (catégorie B) – avancement de grade | | | | | |
| Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 4 ^{ème} échelon du grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives et justifiant d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau. | Du 08/02/20 Au 14/10/20 | 22/10/20 | 14/01/2021 | Centre de gestion du Haut-Rhin (CDG 68) www.cdq68.fr | 2023 |

FILIERE SPORTIVE

| Conditions d'inscription à l'examen professionnel | Période de retrait des dossiers | Date limite de dépôt des dossiers | Date des épreuves | Centre de gestion organisateur (Voir page 3) | Programmation prévisionnelle |
|---|---------------------------------|-----------------------------------|-------------------|--|------------------------------|
| EDUCATEUR DES APS PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE (catégorie B) – promotion interne | | | | | |
| Ouvret aux opérateurs des activités physiques et sportives titulaires des grades d'opérateur qualifié et d'opérateur principal, comptant au moins 10 ans de services effectifs en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, dont 5 années au moins dans le cadre d'emplois des opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives. | | Pas organisé en 2021 | | Centre de gestion d'Ille et Vilaine (CDG 35) www.cdg35.fr | 2022 |
| EDUCATEUR DES APS (catégorie B) – promotion interne | | | | | |
| Ouvret aux opérateurs des activités physiques et sportives titulaires des grades d'opérateur qualifié et d'opérateur principal, comptant au moins 8 ans de services effectifs en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, dont 5 années au moins dans le cadre d'emplois des opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives. | | Pas organisé en 2021 | | Centre de gestion d'Ille et Vilaine (CDG 35) www.cdg35.fr | 2022 |

FILIERE CULTURELLE (SOUS FILIERE PATRIMOINE ET BIBLIOTHEQUE)

| Conditions d'inscription à l'examen professionnel | Période de retrait des dossiers | Date limite de dépôt des dossiers | Date des épreuves | Centre de gestion organisateur (Voir page 3) | Programmation prévisionnelle |
|---|---------------------------------|-----------------------------------|---|--|------------------------------|
| BIBLIOTHECAIRE PRINCIPAL (catégorie A) – avancement de grade | | | | | |
| Ouvret aux bibliothécaires qui justifient, au 1 ^{er} janvier de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement, d'une durée de 3 ans de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau et ont atteint le 5 ^{ème} échelon du grade de bibliothécaire. | Du 14/01/20 Au 19/02/20 | 27/02/2020 | A compter du 14/05/20 Reporté | Centres de gestion de la Petite Couronne www.cig929394.fr , des Alpes de Hautes Provence (CDG 04) www.cdg04.fr | 2022 |
| ATTACHE PRINCIPAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES (catégorie A) – avancement de grade | | | | | |
| Ouvret aux attachés de conservation du patrimoine qui justifient, au 1 ^{er} janvier de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement, d'une durée de 3 ans de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau et ont atteint le 5 ^{ème} échelon du grade d'attaché de conservation du patrimoine. | Du 14/01/20 Au 19/02/20 | 27/02/20 | 14/05/20 Reporté | Centres de gestion de la Côte-d'Or (CDG 21) www.cdg21.fr , de l'Ille et Vilaine (CDG35) www.cdg35.fr , de la Savoie (CDG73) www.cdg73.com | 2022 |
| ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE (catégorie B) – avancement de grade | | | | | |
| Ouvret aux fonctionnaires justifiant d'au moins 1 an dans le 5 ^{ème} échelon du grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2 ^{ème} classe et d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau | Du 21/01/20 Au 26/02/20 | 05/03/20 | 26/05/20 Annulé | Centre de gestion de la Meuse (CDG 55) www.55.cdgplus.fr | 2022 |
| ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE (catégorie B) – avancement de grade | | | | | |
| Ouvret aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 4 ^{ème} échelon du grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques et justifiant d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau. | Du 21/01/20 Au 26/02/20 | 05/03/20 | 26/05/20 Annulé | Centre de gestion de la Meuse (CDG 55) www.55.cdgplus.fr | 2022 |
| ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE (catégorie B) – promotion interne | | | | | |
| Ouvret aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine titulaires du grade d'adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe ou d'adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe, comptant au moins douze ans de services publics effectifs, dont cinq années au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois à caractère culturel en position d'activité ou de détachement. | Du 21/01/20 Au 26/02/20 | 05/03/20 | 26/05/20 Annulé | Centre de gestion de la Meuse (CDG 55) www.55.cdgplus.fr | 2023 |
| ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE (catégorie C) – avancement de grade | | | | | |
| Ouvret aux adjoints du patrimoine ayant atteint le 4 ^{ème} échelon et comptant au moins 3 ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C | Du 22/10/19 Au 27/11/19 | 05/12/19 | 26/03/20 Reporté 2nd semestre 2020 | Centre de gestion de la Côte-d'Or (CDG 21) www.cdg21.fr | 2022 |

FILIERE CULTURELLE

(SOUS FILIERE ARTISTIQUE)

| Conditions d'inscription à l'examen professionnel | Période de retrait des dossiers | Date limite de dépôt des dossiers | Date des épreuves | Centre de gestion organisateur (Voir page 3) | Programmation prévisionnelle |
|---|---------------------------------|-----------------------------------|-----------------------|---|------------------------------|
| DIRECTEUR D'ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE 2^{ème} CATEGORIE (catégorie A) – promotion interne | | | | | |
| Ouvert aux professeurs d'enseignement artistique qui âgés de quarante ans au moins, justifient de plus de dix années de services effectifs accomplis dans cet emploi. | Du 05/01/21 Au 10/02/21 | 18/02/21 | 19/05/2021 | Centre de gestion de Meurthe et Moselle(CDG 54) www.54.cdgplus.fr | 2024 |
| PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE (catégorie A) – promotion interne | | | | | |
| Ouvert aux fonctionnaires territoriaux qui justifient de plus de dix années de services effectifs accomplis dans les grades d'assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe ou d'assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe. (seules les années de services stagiaire et titulaire sont prises en compte ; les services de contractuel ne sont pas pris en compte). | Pas organisé en 2021 | | | Répartition entre CDG | 2024 |
| ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE (catégorie B) – avancement de grade | | | | | |
| Spécialités : Musique - Danse – Arts plastiques – Art dramatique Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins 1 an dans le 5 ^{ème} échelon du grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe et d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau | Du 24/09/19 Au 30/10/19 | 07/11/19 | A compter du 03/02/20 | CIG de la région Ile de France (CIG78-91-95) www.cigversailles.fr CDG 13 www.cdg13.com CDG 33 www.cdg33.fr CDG 63 www.cdg63.fr | 2022 |
| ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE (catégorie B) – avancement de grade | | | | | |
| Spécialités : Musique – Arts plastiques – Art dramatique Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 4 ^{ème} échelon du grade d'assistant d'enseignement artistique et justifiant d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau. | Du 24/09/19 Au 30/10/19 | 07/11/19 | A compter du 03/02/20 | CDG 35 www.cdg35.fr | 2022 |